

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21816**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur station-service

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale (CPN) des services de l'automobile - Association nationale pour la formation automobile (ANFA)	Président de la CPNE

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3034 - Services de l'automobile (Commerce et réparation de l'automobile, du cycle et du motorcycle, activités connexe, contrôle technique automobile, formation des conducteurs)

#### Code(s) NSF :

252w Vente, prospection et négociation commerciales d automobiles et produits connexes, et d accessoires

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'opérateur station-service assure la distribution des carburants et la vente des produits distribués en station.

Principales activités :

Dans le respect des règles de sécurité et de protocole de l'entreprise :

- Distribution de carburant : il effectue le jaugeage des cuves et réceptionne les livraisons de carburant.
- Vente des produits et services distribués en station-service : il accueille les clients, les renseigne sur les produits et services proposés en station-service et réalise les encaissements. Il met en avant les produits promus lors de la vente.
- Maintenance des équipements de la station-service : il effectue l'entretien et le réapprovisionnement des équipements de la boutique, de la station (piste) et des services annexes.
- Réception et stockage de produits distribués en station-service : il participe aux inventaires, réceptionne les marchandises et les mets en rayon/stock.
- Prévention des risques et sécurité en station : l'opérateur station-service effectue l'ensemble de ses activités dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'environnement en vigueur. Il connaît les risques relatifs à cet environnement et est à même de réagir en cas d'incident. Il veille également au respect de ces règles par autrui.

les capacités attestées :

#### 1. gestion des stocks de carburant

dans le respect des règles de sécurité et du protocole en vigueur au sein de la station-service :

- évaluer le stock de carburant présent au sein des cuves, à l'aide des outils de mesures adaptés afin d'en garantir la disponibilité auprès des clients et le cas échéant effectuer une commande de carburant ;
- détecter les anomalies liées au stockage de carburant et les signaler.

dans le respect des règles de sécurité et du protocole en vigueur au sein de la station-service :

réceptionner une livraison de carburant en contrôlant les volumes livrés afin d'en garantir la conformité.

#### 2. vente des produits distribués en station service

dans le respect de la stratégie commerciale de l'entreprise, de la sécurité et de la réglementation relative à la vente :

- conseiller les clients sur les produits et services de la station en proposant un produit adapté à leur besoin et en argumentant sur les avantages de ce dernier

dans le respect des règles de sécurité et de la réglementation en vigueur :

- réaliser l'encaissement du/des produits vendus.
- effectuer les opérations relatives à la tenue d'une caisse
- établir une facture

#### 3. maintenance préventive des équipements de la station service

dans le respect des règles de sécurité et du protocole en vigueur dans l'entreprise :

- effectuer la maintenance préventive des équipements de la station-service en réalisant l'entretien et le réapprovisionnement des équipements de la station afin d'en garantir la disponibilité auprès des clients
- signaler les éventuelles anomalies détectées auprès des services compétents

#### 4. réception des marchandises

dans le respect de la réglementation et des procédures en vigueur au sein de la station-service :

- effectuer la réception des marchandises en contrôlant qualitativement et quantitativement la livraison afin d'en garantir la conformité et les stocker
- mettre en valeur les produits lors de la mise en rayon de manière à en favoriser l'achat.

#### 5. prévention des risques et sécurité en station-service

respecter et faire respecter les règles de sécurité afin de veiller à la sécurité des biens et des personnes.  
mettre en œuvre la procédure adaptée en cas d'incidents.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les entreprises de la filière station-service sont les suivantes :

- une station-service qui porte les couleurs d'une compagnie pétrolière,
- un négociant en produit pétrolier,
- une station-service indépendante,
- un garage automobile,
- une grande surface (les grandes surfaces ne font pas partie de la branche des services de l'automobile).

Opérateur Station service

### Codes des fiches ROME les plus proches :

D1505 : Personnel de caisse

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

6 modules:

- 1- Gestion des carburants
- 2- Relation client station-service
- 3- Tenue de caisse
- 4- Maintenance des équipements de la station-service
- 5- Prévention des risques et sécurité en station-service
- 6- Environnement professionnel Station-service.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
En contrat de professionnalisation	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Jury paritaire tripartite (un représentant d'une organisation professionnelle, un représentant d'une organisation syndicale de salariés, un formateur désigné par l'ANFA).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé «Certificat de qualification professionnelle Opérateur station-service» avec effet au 30 janvier 2015, jusqu'au 30 janvier 2020.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

#### Autres sources d'information :

site A.N.F.A. [www.anfa-auto.fr](http://www.anfa-auto.fr)

**Lieu(x) de certification :**

A.N.F.A.

41-49 rue de la Garenne - CS 80006 - 92315 SEVRES Cedex

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**